

# L'impact de la loi de Finances expliqué aux clients Private Banking de la Banque Populaire

**En partenariat avec Mazars, cabinet d'audit et de conseil, le département Private Banking de la Banque Populaire a permis à ses clients de recevoir une information de haut niveau sur les modifications fiscales introduites par la loi de Finances 2013.**

Les clients haut de gamme de la banque bénéficient d'une offre produite dédiée et de services adaptés à la gestion de leur problématique, incluant notamment des conseils en matière de gestion ou de planification fiscale ainsi qu'un accès privilégié au coté Corporate Finance du groupe au travers d'Upline. Pour ces happy few, les experts de Mazars, Naoufal El Khatib, associé, et Asmaa Charki, senior manager, sont revenus longuement sur les modifications fiscales de la dernière loi de Finances qui seraient susceptibles de les impacter. Commencant par un exposé sur les nouveautés fiscales introduites cette année, avec en tête la

Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus ainsi que sur les livraisons à soi-même de constructions, les spécialistes ont poursuivi en abordant les principales dispositions concernant l'impôt sur les sociétés, une large partie du public étant composée d'entrepreneurs ou d'associés de groupes familiaux.

### *Un panel de nouvelles dispositions explicité*

Collant à l'actualité, les deux animateurs de la soirée ont également fait le point sur la fiscalité du prêt-emprunt de titres qui peut être un revenu additionnel appréciable pour les détenteurs d'importants portefeuilles d'actions cotées. Mais bien sûr, les particuliers présents étaient surtout très intéressés par les dispositions portant sur l'impôt sur le revenu, bien conscients que les modifications fiscales n'allaient pas vraiment dans leur sens avec un relèvement du taux de retenue à la source sur les dividendes, ainsi que du taux d'imposition sur les cessions d'immeubles. Ensuite, une modification importante concernant les héritiers a été abordée avec les nouvelles dispositions concernant la détermination

du prix d'acquisition des immeubles reçus par héritage. Après une explication des mesures touchant la TVA, les professionnels de la fiscalité ont abordé des éléments positifs susceptibles d'intéresser les propriétaires fonciers actuels et en développement. Ont ainsi été analysées les dispositions concernant les promoteurs qui réalisent des logements à faible valeur immobilière et pour les bailleurs de ceux-ci. Concluant ce point complet par d'autres dispositions plus générales de la loi de Finances, les experts se sont ensuite prêtés au jeu difficile des questions-réponses que ces clients de haute volée n'ont pas manqué de poser.

Force est de constater que le travail du Private Banker consiste en un recours à des équipes dédiées en matière de prévoyance et de retraite, d'assurances ou encore d'objets d'art. L'idée de ces réunions patrimoniales est à la fois de donner la meilleure information aux clients de la banque, mais aussi de créer un esprit club entre eux, cet esprit étant renforcé par l'accès de ces clients aux manifestations sponsorisées par la banque dans des conditions privilégiées. ■

**Ilham Lamrani Amine**